



UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS DE SAÔNE-ET-LOIRE

ASSOCIATION LOI 1901 AFFILIÉE A L'UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS - PARIS

2, RUE JEAN BOUVET - 71000 MACON

Téléphone : 03 85 39 47 17

E-mail : ufc.71.qc@orange.fr

www.ufcquechoisir71.fr

Monsieur Bernard LACOUR

Président de la Chambre d'Agriculture

59 rue du 19 mars 1962 71010 MACON cedex

Mâcon, le 02 avril 2021

Monsieur le Président,

Vous aviez publié sur votre site internet, une charte départementale relative à l'usage des pesticides à proximité des propriétés riveraines construites. Celle-ci avait surtout permis aux agriculteurs de notre département de s'affranchir des distances minimales prévues par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2019.

Dans sa décision du 19 mars dernier, le Conseil Constitutionnel a déclaré contraire à la constitution la procédure d'élaboration des chartes départementales.

J'ai pu constater que ce document ne figure plus sur votre site internet. Je vous demande de bien vouloir faire supprimer tout autre affichage de ce document laissant penser qu'il aurait encore une quelconque valeur juridique. Je vous demande également de vérifier que les distances prévues dans l'arrêté du 27 décembre 2019 précité sont de nouveau appliquées par les agriculteurs de notre département, ce qui implique de votre part une réelle information de ceux-ci.

En effet, alors que la saison d'épandages va bientôt battre son plein, et que bon nombre de riverains compte tenu de la crise sanitaire restent confinés chez eux, il est crucial que leur santé et leur environnement soient pleinement respectés, ce qui suppose a minima que le cadre réglementaire soit connu et respecté.

Par ailleurs, le Conseil Constitutionnel a souligné que les chartes, qui régissent les conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des habitations, ont une incidence directe et significative à la fois sur la biodiversité et sur la santé publique. Il a donc donné raison aux organisations qui, comme l'UFC-Que Choisir, soulignent l'enjeu sanitaire et environnemental des pesticides. Si une nouvelle procédure d'élaboration d'une charte de ce type devait s'engager, je vous demande instamment d'engager avec toutes les parties prenantes du département une concertation véritable permettant de déboucher sur autre chose qu'un document type élaboré par une instance professionnelle nationale.

Enfin, alors que s'achève la semaine des alternatives aux pesticides, je vous serais reconnaissante de bien vouloir indiquer les mesures que vous entendez prendre pour une meilleure protection et information des populations vivant à proximité des parcelles agricoles traitées, ainsi que pour une réelle protection des milieux et, en particulier, de la ressource en eau.

Comptant sur votre détermination à garantir l'effectivité du cadre réglementaire et de la décision du Conseil Constitutionnel, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

P. O. Madame Régine HUMBERT

Présidente de l'UFC-Que Choisir de Saône et Loire

AUTUN 71400 : Centre social Saint-Jean - rue Naudin

CHALON-SUR-SAÔNE 71100 : Espace Jean Zay - 4 rue Jules Ferry

LE CREUSOT 71200 : Maison des Associations - 5 rue Guynemer

LOUHANS 71500 : 3 avenue du 8 mai 1945

MONTCEAU-LES-MINES 71300 : Espace social Le Trait d'Union - 7 rue de Mâcon

PARAY-LE-MONIAL 71600 : Centre Associatif Parodien - Bureau N°17 - Rue Pierre Lathuilière

SENNECEY LE GRAND 71240 : Relais des services publics - 32 rue des mûriers